



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés des pêcheurs professionnels en eau douce

Question orale n° 360

Texte de la question

Mme Anne-Cécile Violland attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les difficultés actuelles auxquelles sont confrontés les pêcheurs professionnels en eau douce, telles que la question des AOT, l'importance de l'affichage de la provenance des poissons locaux sur les cartes de restaurant, ou encore la différence de statut entre les pêcheurs professionnels en mer et en eau douce. Les premiers sont rattachés au ministère de la transition écologique alors que les seconds dépendent du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Cette différence de gestion revêt plusieurs écueils et souvent les pêcheurs en eau douce restent les grands oubliés des politiques publiques. Par ailleurs, depuis plusieurs mois, les pêcheurs professionnels en eau douce rencontrent des difficultés croissantes menaçant leur exercice et d'une manière générale mettant en péril la pérennité de cette profession déjà lourdement touchée. De nombreuses espèces de poissons sont en danger ou ont vu leurs populations diminuer, souvent à cause de la surexploitation. Cela rend la pêche plus difficile et moins rentable. Ils sont confrontés aux conséquences des pollutions des eaux, notamment par les produits chimiques, les plastiques et les métaux lourds, qui affectent la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques. Les poissons peuvent être contaminés, ce qui a des conséquences économiques et sanitaires. Les variations de température, les sécheresses et les inondations perturbent les habitats aquatiques et les cycles biologiques des poissons. Ces changements affectent les périodes de reproduction et les zones de pêche traditionnelles. Les réglementations sur les quotas de pêche et les périodes de pêche sont de plus en plus sévères pour protéger les stocks de poissons. Ces restrictions peuvent limiter les possibilités de pêche et réduire les revenus des pêcheurs. L'urbanisation, l'agriculture intensive et les travaux d'aménagement des cours d'eau (barrages, digues, etc.) dégradent les habitats naturels des poissons, ce qui réduit la diversité et la productivité des écosystèmes aquatiques. Ces difficultés nécessitent une gestion durable des ressources et une adaptation continue des pratiques de pêche pour assurer la viabilité économique et écologique de l'activité. Les pêcheurs, particulièrement concernés par les questions de la faune et de la flore aquatiques sont les premiers ambassadeurs de leur préservation. Néanmoins, cela se répercute nécessairement sur leur activité réduite qui est dépendante des arrêtés de suspension de pêche. Les administrations déconcentrées tentent, pour certaines, d'apporter des réponses temporaires pour soutenir cette économie par des réductions ou exonérations de licences mais il s'agit de mesures momentanées, qui ne sont pas égales sur l'ensemble du territoire et qui ne répondent pas aux difficultés croissantes qui nécessitent un appui plus complet auprès de cette profession. Ils sont les ambassadeurs d'un savoir-faire et d'une économie qui est en disparition, où les vocations font défaut compte tenu de la rudesse du métier et de ces difficultés croissantes. Aussi, elle souhaiterait connaître les actions que le Gouvernement entend mener pour soutenir les pêcheurs professionnels en eau douce, cette économie locale et ce savoir-faire.

Texte de la réponse

PÊCHE PROFESSIONNELLE EN EAU DOUCE

Mme la présidente . La parole est à Mme Anne-Cécile Violland, pour exposer sa question, no 360, relative à la

pêche professionnelle en eau douce.

Mme Anne-Cécile Violland . Je souhaitais appeler l'attention de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les difficultés auxquelles sont actuellement confrontés les pêcheurs professionnels en eau douce. J'ai déjà relayé quelques problématiques récurrentes telles que la question des autorisations d'occupation temporaire (AOT), l'importance de l'affichage de la provenance des poissons locaux sur les cartes de restaurant ou encore les écueils nés de la différence de statut entre les pêcheurs professionnels en mer – rattachés au ministère de la transition écologique – et les pêcheurs en eau douce – qui dépendent du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, et restent souvent les grands oubliés des politiques publiques.

Depuis plusieurs mois, les difficultés de nos pêcheurs professionnels en eau douce s'accroissent au point de menacer leur exercice et de mettre en péril la pérennité de cette profession déjà lourdement touchée. En effet, de nombreuses espèces de poissons sont en danger ou ont vu leurs populations diminuer – souvent à cause de la surexploitation –, ce qui rend la pêche plus difficile et moins rentable.

Les pêcheurs sont confrontés aux conséquences de la pollution des eaux – notamment par les produits chimiques, les plastiques et les métaux lourds – qui affecte la qualité de l'eau, la santé des écosystèmes aquatiques et celle des poissons, dont la contamination a des effets économiques et sanitaires.

Les variations de température, les sécheresses et les inondations perturbent les habitats aquatiques et les cycles biologiques des poissons. Ces changements affectent les périodes de reproduction et les zones de pêche traditionnelles.

Les réglementations sur les quotas et les périodes de pêche sont de plus en plus sévères pour protéger les stocks de poissons, ce qui limite l'activité et, partant, les revenus des pêcheurs.

L'urbanisation, l'agriculture intensive et les travaux d'aménagement des cours d'eau – barrages, digues, etc.– dégradent les habitats naturels des poissons, réduisant la diversité et la productivité des écosystèmes aquatiques.

Certes ces problématiques appellent une gestion durable des ressources et une adaptation continue des pratiques de pêche pour assurer la viabilité économique et écologique de l'activité. Nos pêcheurs, particulièrement concernés par la faune et la flore aquatiques, sont d'ailleurs les premiers ambassadeurs de leur préservation. Néanmoins, les arrêtés de suspension de pêche réduisent leur activité.

Si certaines administrations déconcentrées tentent d'apporter des réponses temporaires pour soutenir cette économie par des réductions ou exonérations de licences, il s'agit de mesures momentanées qui ne sont pas égales sur l'ensemble du territoire. Elles ne répondent pas aux difficultés croissantes, lesquelles appellent la mise en place d'un appui plus complet auprès de cette profession.

J'y insiste, les pêcheurs en eau douce sont les ambassadeurs d'un savoir-faire et d'une économie qui sont en train de disparaître ; déjà, les vocations font défaut compte tenu de la rudesse du métier et de ses difficultés. Aussi, je souhaiterais connaître les actions que le gouvernement entend mener pour les soutenir et pour aider cette économie locale et ce savoir-faire trop souvent oubliés.

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre chargée des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, *ministre chargée des comptes publics*. Je réponds à votre question sur la situation des pêcheurs professionnels en eau douce au nom de ma collègue Agnès Pannier-Runacher, qui se trouve auprès des pêcheurs en eau marine puisqu'elle est à la Conférence des Nations unies pour les océans (Unoc), qui s'est ouverte à Nice ce week-end.

Il y a en France 300 pêcheurs professionnels en eau douce alors qu'ils étaient 600 en 2006. Cette profession fait face à de sérieuses difficultés dans l'exercice de son activité. Certaines ressources halieutiques étant trop fragiles pour être exploitées de manière continue – je pense notamment aux grands migrateurs tels que l'anguille, le saumon, les aloses ou les lamproies –, il n'y a d'autre choix pour préserver ces espèces que d'être pragmatiques et de réduire fortement les capacités de pêche.

Mise en place il y a quelques années en eau marine, cette politique y a aujourd'hui porté ses fruits même si elle fut initialement accueillie avec beaucoup de scepticisme par les pêcheurs. Tel est l'objet du plan de sortie de flotte que la ministre de la pêche a demandé à ses services de concevoir, en concertation avec les représentants des pêcheurs professionnels en mer et en eau douce puisque les espèces précitées voyagent entre les océans et les rivières. Face aux interdictions de pêcher des espèces amphihalines, la profession doit pouvoir être accompagnée financièrement.

Je tiens à souligner l'action résolue du gouvernement contre les facteurs qui aggravent la situation des pêcheurs et son engagement en faveur de la préservation des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et la restauration des continuités écologiques. Agnès Pannier-Runacher souhaite que les opérations de prélèvement de silures soient menées à grande échelle pour réduire la prédation qu'exerce cette espèce sur les poissons migrateurs, notamment dans la Garonne et dans la Dordogne.

Enfin, les pêcheurs doivent pouvoir pêcher et valoriser les espèces envahissantes : nous nous y attachons s'agissant des écrevisses de Louisiane.

Dès lors que, fort heureusement, certains poissons d'eau douce, tels que les carpes et les sandres se portent plutôt bien, le pragmatisme doit nous conduire à recentrer l'activité de nos pêcheurs professionnels – notamment ceux de la nouvelle génération – sur ces espèces. Aux nouvelles générations de pêcheurs appelés à prendre le relais des anciens, nous devons de la visibilité : celle-ci passe par la protection des milieux naturels puisque ce sont eux qui leur permettent d'avoir une activité et des revenus.

Mme la présidente . La parole est à Mme Anne-Cécile Violland.

Mme Anne-Cécile Violland . J'entends tous vos arguments et je vous en remercie. Je sais la France investie sur les sujets, notamment de préservation des eaux. S'il est vrai que le monde regarde la France grâce à l'Unoc, ouverte à Nice – où j'étais présente ce week-end pour lancer la coalition parlementaire –, je tiens à insister sur la spécificité de l'eau douce et des lacs. Les lacs sont trop souvent oubliés et peut-être pourrais-je suggérer à Mme la ministre de la transition de les ajouter...

Mme la présidente . Merci madame la députée.

Mme Anne-Cécile Violland . Je terminerai par un petit clin d'œil à M. Jean-Noël Buffet, qui vient d'arriver et connaît très bien le lac Léman et les poissons.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Cécile Violland](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 360

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#)

Réponse publiée le : 11 juin 2025, page 5973

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 juin 2025](#)